

> ÉTAT DE GENÈVE – OFFICE CANTONAL DU GÉNIE CIVIL
> COMMUNE DE SATIGNY

TRAVERSÉE DU VILLAGE DE SATIGNY

AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE 30 ET D'UNE ZONE DE RENCONTRE

4^{ÈME} ÉTAPE : DÈS LE LUNDI 14 JANVIER 2019 – DURÉE 3 MOIS

MODES DE TRANSPORT CONCERNÉS



QUOI, COMMENT ?

L'office cantonal du génie civil et la commune de Satigny aménagent une zone 30 et une zone de rencontre, assainissent les collecteurs des eaux usées et des eaux claires et installent des conduites de chauffage à distance. La durée des travaux est estimée à 20 mois. Ils se dérouleront en 5 étapes successives sur les routes du Mandement, de la Gare-de-Satigny et d'Aire-la-Ville.

La 4^{ème} étape concerne la route du Mandement sur le tronçon routier compris entre le carrefour avec la route d'Aire-la-Ville et le carrefour avec la rampe de Chouilly. Elle implique la mise en sens unique de ce tronçon dans le sens Russin – Meyrin ainsi que la suppression provisoire des places de stationnement sur le domaine public cantonal. La vitesse est limitée à 30km/h pendant toute la durée des travaux.

Le trafic motorisé et cycliste sera dévié par les routes de la Gare-de-Satigny et d'Aire-la-Ville pour les usagers se rendant en direction de Russin (voir infographie au verso). Le passage de la ligne de bus W des tpg sera maintenu et la circulation des piétons côté Salève le sera également, moyennant quelques redirections en fonction de l'avancée des travaux.

L'accès aux propriétés privées sera garanti pendant toute la durée des travaux. Néanmoins, lors de la pose des revêtements, ces accès pourront ponctuellement être interrompus. Une coordination sera mise en place entre l'entreprise de génie civil en charge des travaux et les riverains concernés.

Bien que tout soit mis en œuvre pour limiter au maximum l'impact des travaux, des nuisances peuvent subsister. Les maîtres d'ouvrage remercient par avance les riverains de leur compréhension pour la gêne occasionnée et recommandent aux usagers de circuler avec prudence et de se conformer à la signalisation mise en place.

QUAND, COMBIEN DE TEMPS ?

4^{ème} étape : dès le lundi 14 janvier 2019, pour une durée de 3 mois

Ce planning est intentionnel, il est soumis aux aléas d'un chantier comme la météo, le rendement ou la disponibilité des hommes, des machines ou des matériaux. En cas de décalage important, un nouvel avis sera disponible sur notre site internet avisdetravaux.ge.ch

POURQUOI ?

L'ensemble des travaux contribue à améliorer la sécurité de tous les usagers de la route et à aménager des espaces adéquats pour la mobilité douce. Cette mesure figure au catalogue des 100 mesures de mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, plébiscitée le 5 juin 2016 par près de 68% des Genevois : découvrez le dossier complet sur la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée sur ge.ch/lc/lmce

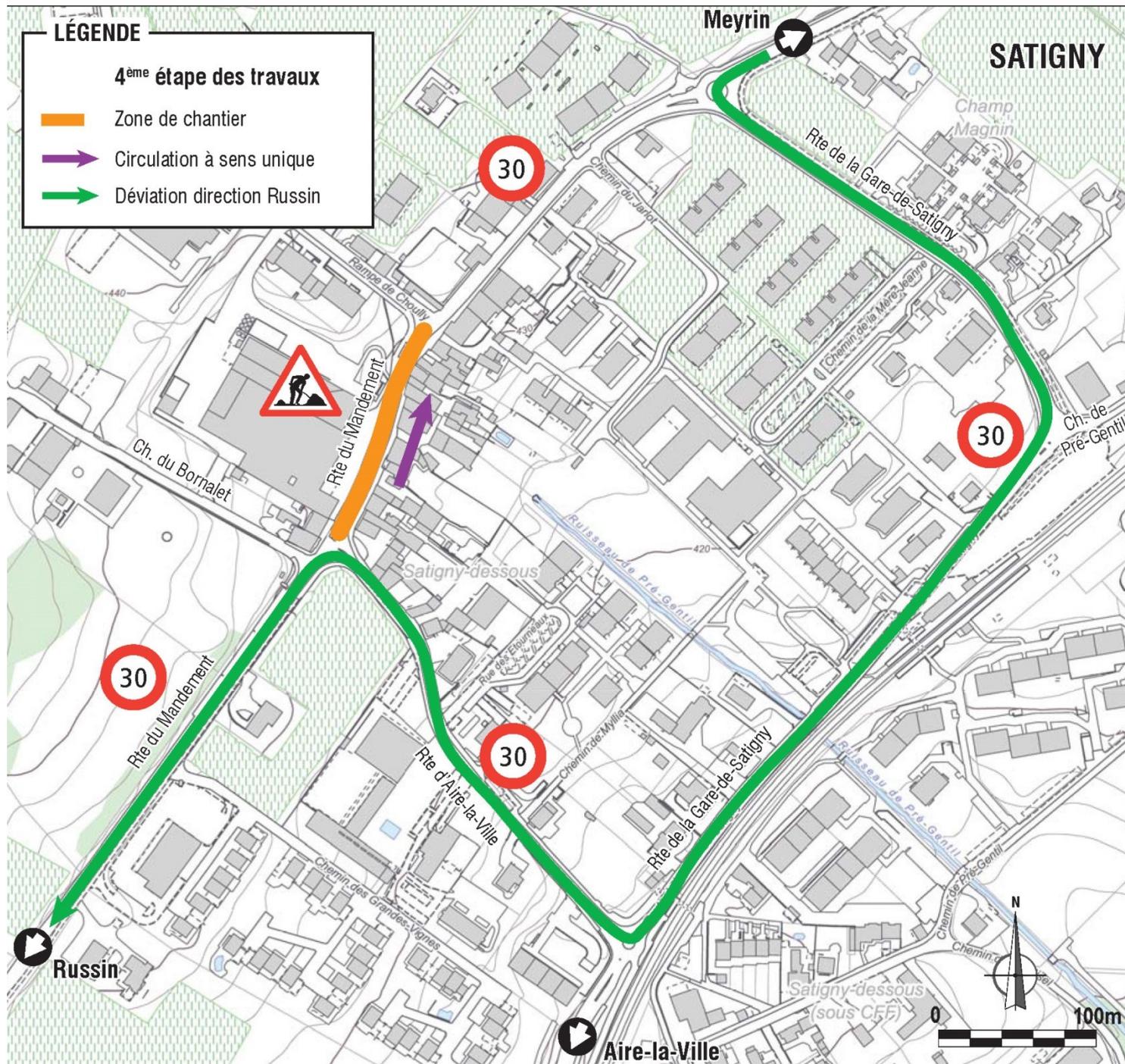
RENSEIGNEMENTS

GE-TRANSPORTS À VOTRE SERVICE
TÉL. 022 546 87 00
AVISDETRAVAUX.GE.CH

MAIRIE DE SATIGNY
TECHNIQUE@SATIGNY.CH
TÉL. 022 753 90 40
WWW.SATIGNY.CH

TRAVERSÉE DU VILLAGE DE SATIGNY AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE 30 KM/H ET D'UNE ZONE DE RENCONTRE

4^{ÈME} ÉTAPE : DÈS LE LUNDI 14 JANVIER 2019 – DURÉE 3 MOIS



ge.ch

plus de **confort** et de **sécurité** à Satigny
pour tous les modes
de déplacement

